https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article1195

Remplacements de Robien : obtenir le retrait du décret !

- Technique - Départements - Yonne - Archives - Unes de l'année scolaire 2005-2006 -

Date de mise en ligne : dimanche 30 octobre 2005

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Réunions dans les établissements, pétitions (nationales ou locales) signées massivement, déclarations en CA lorsque le protocole est présenté, tracts distribués aux parents, etc : les réactions d'opposition aux remplacements en interne sont nombreuses et ce n'est pas le moment de baisser la garde ! Même si quelques collègues s'engouffrent dans le dispositif, la résistance est grande : pour preuve les manœuvre du ministre et les réactions des chefs d'établissement.

Côté ministère, de Robien s'est répandu en déclarations (notamment le 12 octobre lorsque le SNES a remis les premières pétitions) souvent contradictoires et noyant le poisson.
Un collègue fait à juste titre cette comparaison : « *de même que Ford disait aux acheteurs de sa Ford T « vous avez le choix de la couleur du moment que vous choisissez le noir », nos supérieurs hiérarchiques nous disent : « vous avez le choix d'accepter ou de refuser du moment que vous acceptez !* »

Côté chefs d'établissement, leur principal syndicat, le SNPDEN-UNSA, conseille à ses membres d'appliquer le décret mais fait comme s'il n'existait pas dans sa partie obligation : c'est pourtant le cœur du dispositif !
Ici, un principal déclare que l'inspection académique aurait dit que le ministère ne pouvait pas retirer une journée de salaire si un professeur refusait d'effectuer un remplacement d'une heure de cours : faux ! cf. encadré.
Là, une principale présente comme texte officiel un protocole ... qui n'a aucune valeur juridique !
Etc...

L'objectif du gouvernement ? Aller vers les 23h par semaine globalisées, comme cela existe dans d'autres pays, le chef d'établissement ayant le droit de modifier notre service d'une semaine à l'autre. Fini de commencer à 9h pour pouvoir mener ses enfants à l'école, adieu le lundi matin sans cours pour les collègues qui viennent de loin, etc.

Sachons-le, l'enjeu est de taille et c'est de notre statut qu'il est question : être tous en grève le 24 novembre, c'est un point d'appui décisif pour obtenir le retrait du décret sur les remplacements en interne.

Copyright © SNES Dijon